

sion. Vingt-cinq membres ont signé immédiatement. La séance est suspendue puis reprise à 3 hs. Quelques adhésions nouvelles portent le nombre des membres de la future chambre de commerce à trente-six. En voici la liste :

Rév. M. F. P. Côté, curé de St-Valérien de Shefford, missionnaire agricole; MM. Milton MacDonald, M.P.P., Actonvale; Elie Bourbeau, L'Ange-Gardien; George Wallace, Milton East; Olivier Lemaire, St-Germain de Grantham; Geo. Roach, Abbotsford; Jos. C. Desautels, N.P., St-Hyacinthe; Simon Touchette, fils, St-Liboire; Trefflé Lemoine, St-Théodore; Elphège Gauvin, St-Théodore; P. Macfarlane, St-Hyacinthe; J. D. Leclair, St-Hyacinthe; E. Castel, St-Hyacinthe; L. T. Brodeur, St-Hugues; Joseph Authier, St-Dominique; Jean-Baptiste Vigneau, St-Guillaume; Michel Archambault, St-Dominique; Napoléon Bienvenu, St-Hyacinthe; Joseph Morin, St-Pie; Joseph Minette, St-Valérien Egypte; Trefflé Meunier, do, J. B. Dépôt, do; Jos. Archambault, St-Dominique; M. A. Piché, LaPrésentation; Onésime Beaudoin, St-Théodore; Joseph Lemonde, St-Liboire; François Lemonde, Ste Rosalie; Pierre Savoie, Upton; Ferdinand Goyette, Upton; Etienne Favreau, St Damase; J. B. St Onge, St Valérien; Alphonse Ravenelle, St Pie; Eusèbe Dufault, Ste Hélène; J. B. Bordua, St Charles; Ant. St Martin, St Louis de Bonsecours.

Comme il paraît nécessaire au plus grand nombre qu'au moins cinquante fabriques soient affiliées à la chambre de commerce pour en assurer le bon fonctionnement et le succès, il est proposé par M. J. C. Desautels, secondé par Ant. St Martin, de St Louis de Bonsecours :

Qu'il soit résolu que la liste de souscriptions pour l'établissement d'une chambre de commerce des produits laitiers à St Hyacinthe reste ouverte pour recueillir de nouvelles adhésions et qu'en attendant, il soit formé entre les souscripteurs, une association de fabricants de fromage et de beurre, qu'on ait une salle où les membres auront tous les renseignements sur les prix des produits laitiers, et que les souscriptions restent payées pour subvenir aux dépenses de ces renseignements ;

Que les officiers de cette association provisoire soient M. Milton McDonald, M.P.P., président; M. Michel Archambault, de St Dominique, vice-président et M. Emile Castel, secrétaire-trésorier.

Cette proposition mise aux voix est acceptée à l'unanimité.

La première réunion de l'association aura lieu samedi prochain à la salle du marché, à 1 h. p.m.

Tous les vendeurs de fromage du district y trouveront les cours du marché et le câble de Liverpool.

NOTES FINANCIERES

Bien qu'on dise partout que la crise est terminée aux Etats-Unis, voici encore une banque qui vient de fermer ses portes; la Union Bank de Denver, Col., a été placée sous la surveillance du gouvernement.

Les commissaires d'écoles de la municipalité de St-Louis du Mile-End ont contracté un emprunt de \$37,300 à 4 p.c. par l'entremise de MM. Henderson et frères, courtiers de Montréal. L'argent sera employé à faire des améliorations aux écoles.

PETITES NOTES

Chicoutimi vient d'être reliée par téléphone à Hébertville.

Les terrains aurifères des bords de la Saskatchewan ont produit \$40,000 d'or, l'an dernier.

Des 150 pieds de vigne que M. Tous-saint Thuot, d'Iberville, a plantés il y a un an, il pense de récolter environ 600 livres de raisin cette année.

Les éleveurs du comté d'Essex, Ont., se plaignent que des malfaiteurs empoisonnent leur bétail avec du vert de Paris. Quelques-uns ont perdu ainsi des troupeaux tout entiers.

Avec le nouveau tarif de Terre-neuve, les cigares sont taxés 20 p.c. *ad valorem* et \$9.00 par mille; les cigarettes 30 p.c. *ad valorem* et \$2.00 par mille et le tabac 30 centins par livre.

Les unions ouvrières d'Ottawa ne peuvent pas s'entendre entre elles et il est à présumer qu'il y aura deux fêtes du travail, l'une sera celle du Conseil des Métiers et du labour, l'autre celle de l'Union des manœuvres.

Il sera demandé à la prochaine session un acte privé constituant en corporation une compagnie de chemin de fer pour la construction et l'exploitation d'une ligne partant d'un point du nord-est du comté de Verchères et aboutissant au comté de Laprairie, par voie du comté de Chambly.

Ste-Agathe des Monts vient d'inaugurer son aqueduc; bientôt toutes les maisons seront approvisionnées d'eau. Déjà on parle d'éclairer le village à la lumière électrique pour l'automne prochain. Le progrès se fait rapide dans cette localité si on en juge d'après le nombre de constructions nouvelles, une cinquantaine, depuis l'hiver dernier.

Pour redonner à la dentelle la couleur d'écrû qu'elle a perdu par le nettoyage, faites tremper vos dentelles blanches ou crèmes dans une dernière eau de thé très-fort. Repassez sur la planche à dentelle, avec des fers convenablement chauds, déroulant votre dentelle au fur et à mesure. Avec les précautions que nous vous indiquons, vos dentelles seront absolument comme neuves.

Le niveau des grands lacs baisse chaque année, dit-on. L'une des causes de cette décroissance constante du volume des grands lacs, est que les rivières qui les drainent se creusent sans cesse un lit plus profond tout en diminuant par leur frottement la terre qui forme leur rive. Mais la cause principale de ce dessèchement des lacs est la diminution constante des pluies.

Le Laboratoire Municipal de Montpellier vient de découvrir que les imprimés doivent être complètement prohibés pour l'emballage des denrées alimentaires sèches ou humides.

Le maire de la dite ville, prêtant son autorité administrative à cette prescription, vient de faire afficher sur les murs de la ville un arrêté dans lequel il est dit que "les papiers imprimés, journaux, brochures, revues, ouvrages di-

vers ou manuscrits, ne sont tolérés que pour le pliage des légumes secs, racines ou tubercules, à la condition de n'être pas maculés. Toutes les autres matières alimentaires, viande de boucherie, charcuterie, pâtisserie, beurre, fromage, poisson ne pourront être enveloppés que dans des papiers de pliage neufs.

Aussi bien dans l'intérêt de l'industrie et du commerce de la papeterie que dans celui de la santé publique, il nous ferait plaisir de voir semblable mesure adoptée dans toutes les cités et les villes du Canada.

LA BANQUE DU PEUPLE

On nous apprend qu'il se prépare un mouvement pour aider la Banque du Peuple à rouvrir ses guichets d'ici à peu de temps. On demanderait aux déposants, dont les dépôts dépassent \$500, de signer l'engagement de laisser leurs dépôts à la banque pendant un an; la banque, naturellement, devant leur payer intérêt pendant ce temps-là. La proposition aurait déjà été faite à plusieurs gros déposants, qui seraient tout disposés à signer. La principale objection que l'on a faite est que l'on aura besoin de l'argent de ces dépôts dans le cours de l'année. Dans ce cas, il est évident que la banque ne pourrait refuser d'escompter le billet du déposant, étant garantie par son dépôt. Il y aurait évidemment une perte légère; la différence entre l'escompte pris par la banque et l'intérêt payé sur les dépôts. Mais ne vaudrait-il pas beaucoup mieux se résigner à ce petit sacrifice, plutôt que de forcer la banque à se mettre en liquidation?

Avec l'assurance que les forts dépôts ne seraient pas retirés, la banque pourrait rouvrir ses guichets presque immédiatement, ayant assez de fonds pour rembourser tous les petits dépôts qui réclameraient leur remboursement. Mais il est bien probable que les petits déposants reprendraient eux-mêmes confiance, et que, suivant l'exemple donné par ceux qui sont plus intéressés qu'eux, ils laisseraient leurs fonds à la banque, jusqu'à ce qu'ils en aient besoin.

De cette façon, tous les intérêts seraient sauvegardés et la plus ancienne et la plus importante de nos banques canadiennes - françaises pourrait reprendre ses opérations, au grand avantage d'un bon nombre de négociants canadiens - français, dont le sort est intimement lié à celui de la banque.

Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.